

## Modification n°4 PLU

---

**De:** Christiane Jalicon [christiane.jalicon@pm@gr](mailto:christiane.jalicon@pm@gr)  
**Envoyé:** samedi 24 août 2024 09:54  
**À:** Modification n°4 PLU  
**Cc:** Christian Abed  
**Objet:** GRAND CHAMP ENQUETE PUBLIQUE PLU modification 4

Bonjour,

Vous trouverez ci-après nos commentaires et questions concernant la modification 4 du PLU à Grand-Champ.

### 1- GENERALITES

1° Est-ce efficace de lancer une enquête publique au mois d'août en pleine période de vacances si l'on souhaite réellement recevoir les commentaires des résidents de la commune ?

2° Est-ce pertinent que ladite enquête publique concerne des projets dont les travaux sont déjà en cours depuis 2023 ? N'aurait-elle pas dû être anticipée bien en amont des premiers travaux ?

- **Les Balcons de Guenfrouit** : les terrains sont défrichés, les arbres coupés, le découpage des lots réalisé, certains réseaux installés, ...
- **Les Tiny House** : 2 sont installés depuis 2023, le terrain est défriché, les arbres coupés, la délimitation des terrains et les tracés réalisés, certains nouveaux Tiny installés et habités.

### 2- CONCERNANT LES TINY

Il est indiqué dans les textes :

- « 30 Tiny **dans un premier temps** », ce qui laisse supposer d'autres à venir. Où seraient-ils installés ?
- « **10 emplacements réservés à la commune** ... » : on ne comprend pas leur destination en lisant cette phrase alambiquée qui semble indiquer la location des Tiny à des propriétaires ... de quoi ? de Tiny ? S'ils en sont propriétaires, comment la commune peut-elle les leur louer ? Ce point est à éclaircir.
- Les Tiny sont-ils destinés à des occupations courtes, de longue durée, ou à des installations pérennes ? Peut-on acquérir un Tiny à titre privé ?

### 3- CONCERNANT LES BALCONS DE GUENFROUT

Le nouveau zonage UBC pour autoriser des constructions de plus grande hauteur (jusqu'à 13 m) :

- Que veut-dire R + 2 + A ?

- Cette première entorse dans la commune à la règle des zonages UBB (jusqu'à 10 m) n'ouvre-t-elle pas la porte à de futurs zonages du même type modifiant ainsi définitivement le paysage de la commune et dérivant vers une bétonisation qui ne serait pas sans conséquence en termes d'environnement et de qualité de vie ?

Nous vous remercions de vos réponses et précisions.

Cordialement.

Christiane Jalicon / Christian Abed

2B rue des Bruyères

56390 GRAND CHAMP

[REDACTED]

[REDACTED]